

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 JUILLET 2014,  
À 20 H À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU  
1330, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS :     MM.   Yves Coulombe, maire  
                      Julien Milot, conseiller  
                      Serge Pouliot, conseiller  
                      Mme   Debbie Deslauriers, conseillère  
                      Josée Pelletier

ABSENTS:       MM.   Sylvain Delisle, conseiller  
                      Louis Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2014.
  4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 30 juin 2014
  5. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
  6. Rapport des membres du conseil et du maire.
  7. Résolution: Renouvellement de l'entente avec la ville de Québec pour la réception et le traitement des boues usées - abrogation de la résolution 502-14
  8. Résolution: Entente intermunicipale - Sports de glace (avenant)
  9. Résolution: Mandat à Trafic Control F.M. inc.; Pose de luminaires de rues
  10. Résolution: Entériner mandat à Jacques Normand & Fils; Bornes électriques
  11. Résolution: Mandat à Jacques Normand & Fils; Panneau électrique sur le stationnement près de l'église.
  12. Résolution: Entériner mandat donné à Ambioner; Révision & approbation - Plan - Cabanon électrique
  13. Résolution: Engagement suite à la demande de Certificat d'autorisation au MDDEELCC
  14. Résolution: Mandat à Picard & Picard - Localisation - terrain de la caserne, côté Ouest
  15. Résolution: Autorisation - Appel d'offres - Architecte pour la caserne
  16. Résolution: Embauche - Nouveau pompier
  17. Résolution: Célébrant de mariage
  18. Comptes à payer
  19. Période de questions
  20. Clôture de la séance
-

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION  
NO : 575-14**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que lu et modifié.

**RÉSOLUTION  
NO : 576-14**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 JUIN 2014**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **2 juin 2014**, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
NO : 577-14**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 30 JUIN 2014**

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le **30 juin**, tel que rédigé.

**5. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.**

Nombre de permis pour le mois de **juin 2014** : **18**  
Coût des travaux **557 200 \$**

**6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION  
NO : 578-14**

**7. RÉSOLUTION: RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC POUR LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES BOUES USÉES - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 502-14**

**Attendu** que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a adopté le 10 septembre 2012 son règlement 526-2012 régissant la vidange des fosses septiques avec champ d'épuration et des fosses de rétention sur son territoire;

**Attendu** que la Ville de Québec possède les équipements nécessaires pour recevoir et traiter les boues des installations septiques;

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents,

D'abroger la résolution 502-14 et de la remplacer par la présente;

De demander à la Ville de Québec de recevoir et de traiter ces boues, le volume étant estimé à mille sept cents (1700) mètre cubes aux 2 ans et la vidange se ferait durant la période de mai à octobre;

De mandater le maire M. Yves Coulombe et Mme Michelle Moisan, la directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité pour la signature de l'entente.

**RÉSOLUTION NO : 579-14**      **8. RÉSOLUTION: ENTENTE INTERMUNICIPALE - SPORTS DE GLACE (AVENANT)**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, M. Yves Coulombe ainsi que Madame Michelle Moisan, la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale en matière de sports de glace entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION NO : 580-14**      **9. RÉSOLUTION: MANDAT À TRAFIC CONTROL F.M. INC; POSE DE LUMINAIRES DE RUES**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, dans le cadre du projet de remplacement des 150 luminaires de rues, d'accorder un contrat de gré à gré à la compagnie **Trafic Control F.M. inc.** selon leur offre de service incluant:

- la récupération des luminaires de remplacement à la municipalité
- le démantèlement des luminaires existants,
- l'installation et le raccordement des nouveaux luminaires,
- la relocalisation de la cellule photo existante,
- le retour des luminaires démantelés à la municipalité,

Le tout pour un montant forfaitaire de 34 \$ / unité pour un total de 5 100 \$ avant les taxes.

**RÉSOLUTION NO : 581-14**      **10. RÉSOLUTION: ENTÉRINER MANDAT À JACQUES NORMAND & FILS; BORNES ÉLECTRIQUES**

**ATTENDU QUE**, pour répondre aux exigences du Pacte Rural, un mandat devait être accordé avant le 30 juin à un maître électricien pour l'installation des deux bornes électriques qui ont été défrayées les argents provenant du Pacte Rural mais dont l'installation n'était pas comprise;

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner le contrat de gré à gré octroyé à Jacques Normand et Fils par le maire M. Yves Coulombe pour la somme de 1 890 \$ à être payé à même le fonds général de la Municipalité.

**RÉSOLUTION  
NO : 582-14**

**11. RÉSOLUTION: MANDAT À JACQUES NORMAND & FILS; PANNEAU ÉLECTRIQUE PRÈS DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE SUR LE CHEMIN ROYAL**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à Jacques Normand et Fils inc. pour changer un panneau électrique sur le stationnement de l'Église à Saint-Laurent pour la somme de 600 \$ à être payé à même le fonds général de la Municipalité.

**RÉSOLUTION  
NO : 583-14**

**12. RÉSOLUTION: ENTÉRINER MANDAT DONNÉ À AMBIONER; RÉVISION & APPROBATION - PLAN - CABANON ÉLECTRIQUE**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, à entériner le contrat de gré à gré octroyé à Ambioner tel que demandé par le conseiller M. Louis Gosselin et portant le numéro de bon de commande 14-014 afin d'effectuer la revue et l'émission des plans électriques du chalet des loisirs, le tout selon leur offre de service datée du 9 juin 2014. Les honoraires professionnels s'élèveront entre 2 900 \$ et 3 500 \$ avant taxes.

**RÉSOLUTION  
NO : 584-14**

**13. RÉSOLUTION: ENGAGEMENT SUITE À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, MDDELCC, 60 jours après la fin des travaux autorisés, une attestation signée par un ingénieur spécifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation. La date prévue de la fin des travaux est le 31 décembre 2014 et la date de transmission se fera au plus tard le 1 mars 2015;

Qu'advenant le cas où les travaux soient retardés et que la transmission de l'attestation soit reportée au delà de la date prévue, la Municipalité s'engage à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, MDDELCC des nouvelles dates de fin prévue des travaux et de transmission de l'attestation;

D'autoriser la directrice générale, madame Michelle Moisan, à préparer et à signer la résolution à envoyer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, MDDELCC, afin d'obtenir le certificat d'autorisation dans le cadre des travaux de construction des conduites dans les trois secteurs (côte Leclerc, chemin de la Chalouperie et chemin du Quai)

**RÉSOLUTION  
NO : 585-14**

**14. RÉSOLUTION: MANDAT À PICARD & PICARD - LOCALISATION - TERRAIN DE LA CASERNE, CÔTÉ OUEST**

**ATTENDU QUE** la Municipalité préparera un appel d'offres pour l'agrandissement de sa caserne de pompiers et qu'elle désire s'assurer des limites Ouest de la propriété;

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Josée Pelletier, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un mandat à taux horaire à Picard & Picard dans le but de déterminer les bornes du côté Ouest de la caserne jusqu'à concurrence de 500 \$ avant taxes.

**RÉSOLUTION  
NO : 586-14**

**15. RÉSOLUTION: AUTORISATION - APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CASERNE**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, à préparer et à envoyer un devis d'appel d'offres aux firmes offrant des services professionnels pour la conception de plans pour un agrandissement de la caserne de pompiers.

**RÉSOLUTION  
NO : 587-14**

**16. RÉSOLUTION: EMBAUCHE - NOUVEAU POMPIER**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services Incendies, M. Yvan Garneau;

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Josée Pelletier, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher **M. Michael Coulombe**, à titre de pompier volontaire. Cette nomination est effective immédiatement.

**RÉSOLUTION  
NO : 588-14**

**17. RÉSOLUTION: CÉLÉBRANT DE MARIAGE**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que M. Julien Milot, conseiller municipal au poste numéro 2, soit autorisé à agir à titre de célébrant de mariage sur le territoire de la Municipalité de St-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. La présente résolution devenant effective immédiatement et demeurant valide pour la durée de son mandat.

**RÉSOLUTION  
NO : 589-14**

**18. COMPTES À PAYER**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Josée Pelletier, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 103 473,12 \$ pour le mois de **juin** 2014 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**Certificat du secrétaire**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **589-14**.

---

Michelle Moisan  
Directrice générale /secrétaire-trésorière

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les conseillers et le maire répondent aux questions des citoyens présents.

**RÉSOLUTION NO : 590-14**    **20. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Josée Pelletier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 45.

---

MICHELLE MOISAN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRETAIRES-TRÉSORIÈRE

---

YVES COULOMBE  
MAIRE